

ORAPI
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 6 623 965 Euros
Siège social : 25 rue de l'Industrie 69200 VENISSIEUX
682 031 224 RCS LYON
(La « Société »)

COMPTE RENDU
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 29 AVRIL 2022

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société s'est tenue le 29 avril 2022 à 11 heures au centre logistique de la Société, Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, Allée du petit bois, 01150 SAINT-VULBAS, sur convocation du Conseil de Surveillance.

Monsieur Guy CHIFFLOT, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance, présidait l'assemblée et a procédé aux formalités d'usage d'ouverture de la séance, notamment à la constitution du Bureau en désignant la société FINANCIERE MG3F et Monsieur Henri BISCARRAT, en qualité de scrutateurs.

Madame Annelise ROUSSET, Directrice Administrative et Financière Groupe, a été désignée comme secrétaire de séance.

Sur les 6 623 965 actions composant le capital social de la Société, les actions ayant le droit de vote après déduction des 900 actions de préférence et des 104 203 actions auto-détenues, privées de droits de vote, s'élevaient à 6 518 862 actions et les 21 actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance totalisaient 4 519 450 actions, soit 69,33% du capital en actions et 7 002 191 voix, soit 77,22% du nombre total de voix.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte, toutes les résolutions ont été adoptées à la majorité des votants :

Résolution N°1 :	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021	Adoptée à 99,41 %
Résolution N°2 :	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Adoptée à 99,41 %
Résolution N°3 :	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Adoptée à 99,41 %
Résolution N°4 :	Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et des conventions réglementées	Adoptée à 99,41 %
Résolution N°5 :	Approbation des informations du rapport sur le gouvernement d'entreprise visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce	Adoptée à 99,41 %
Résolution N°6 :	Approbation des éléments de la rémunération de Monsieur Guy CHIFFLOT, Président du Conseil de Surveillance, versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé	Adoptée à 99,40 %
Résolution N°7 :	Approbation des éléments de la rémunération de Monsieur Henri BISCARRAT, Président du Directoire, versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé	Adoptée à 99,41 %
Résolution N°8 :	Approbation des éléments de la rémunération de Monsieur Emile MERCIER, membre du Directoire, versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé	Adoptée à 99,41 %
Résolution N°9	Approbation de la politique de rémunération des membres du conseil de surveillance pour l'exercice 2022	Adoptée à 99,40 %
Résolution N°10	Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire pour l'exercice 2022	Adoptée à 99,41 %
Résolution N°11	Approbation de la politique de rémunération des membres du directoire pour l'exercice 2022	Adoptée à 99,41 %
Résolution N°12	Autorisation en vue de l'achat par la Société de ses propres actions	Adoptée à 99,41 %
Résolution N°13	Autorisation de réduire le capital de la Société par annulation d'actions propres	Adoptée à 99,41 %
Résolution N°14	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription	Adoptée à 99,41 %

Résolution N°15	Délégation de compétence au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société	Adoptée à 99,22 %
Résolution N°16	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou primes	Adoptée à 99,40 %
Résolution N°17	Fixation du plafond des émissions de valeurs mobilières	Adoptée à 99,41 %
Résolution N°18	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social, en faveur des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées, adhérant au Plan d'Épargne Groupe	Adoptée à 99,22 %
Résolution N°19	Pouvoirs en vue des formalités	Adoptée à 99,41 %

Le Président souhaite remercier l'ensemble des actionnaires ayant pris part au vote et ayant majoritairement soutenu les résolutions proposées par le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Mixte, et notamment le résultat des votes et le texte des résolutions, sont disponibles sur le site www.orapi.com (rubrique Finances / Information réglementée / Assemblée Générale).